



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 11 juin 2018, Monsieur le Maire de La Plaine sur Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette révision a pour objet de permettre l'**extension modérée de la zone commerciale UC** située le long du boulevard des Nations Unies, sur laquelle est implantée la seule moyenne surface du territoire communal.

L'enquête publique se tiendra pendant 33 jours consécutifs du :

**du lundi 02 juillet 2018 (09h00) au vendredi 3 août 2018 (16h30)**

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront accessibles en mairie (Place du Fort Gentil, 44770 LA PLAINE SUR MER) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 / lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 / samedi de 10h à 12h). Le dossier d'enquête sera également consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), ainsi que sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la salle des Ajoncs de la mairie, aux dates suivantes :

- **Lundi 02 juillet, de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 19 juillet, de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 3 août, de 13h30 à 16h30**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter le dossier et transmettre ses observations :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête disponible en mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Mairie de La Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 44770 LA PLAINE SUR MER
- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr](mailto:enquetepublique.laplainesurmer@orange.fr)

La révision allégée n°1 du PLU est soumise à évaluation environnementale. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie ainsi que sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laplainesurmer.fr/>, rubrique Vie Pratique > Urbanisme.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire de La Plaine sur Mer est l'autorité responsable du projet. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives à ce projet peuvent être adressées à Monsieur le Maire, Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort, 44770 La Plaine sur Mer, tél. 02 40 21 50 14, e-mail : [mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr](mailto:mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr).

Le Maire  
M. Michel BAHUAUD